

53^e Bourse de Commerce européenne

Stéphane Le Foll défend sa politique de régulation des marchés agricoles

Devant les professionnels des métiers du grain réunis à Paris le 10 octobre, le ministre de l'Agriculture a défendu les politiques en place contre la volatilité des prix agricoles. Une action tournée notamment vers les pays de la Méditerranée.

La régulation des marchés agricoles est bien en place. Stéphane Le Foll en a fait la démonstration à la 53^e Bourse de Commerce européenne. Une bonne occasion de défendre sa politique, face aux quelque 3 000 participants annoncés à l'ouverture de ce rendez-vous international de la filière des grains le 10 octobre. De retour d'une réunion à la FAO quelques jours plus tôt en Italie, le ministre de l'Agriculture a souligné la pertinence des actions mises en œuvre à l'échelle internationale contre la volatilité des prix agricoles. « *Le forum de réaction rapide évite des stratégies conduisant à la rétention de grains, la limitation de l'export, a-t-il déclaré à la conférence organisée par le Syndicat général de la Bourse de Commerce de Paris. Il a déjà été activé contre l'Ukraine. Le système d'information sur les marchés agricoles (Amis) apporte une meilleure transparence.* » Stéphane Le Foll a proposé, lors de sa visite à Rome, d'approfondir et de décliner ces initiatives à l'échelle régionale. L'idée d'un « Amis pour la Méditerranée » a été évoquée avec son collègue algérien, qui l'inscrira à l'ordre du jour de la prochaine réunion 5+5 des ministres de l'Agriculture à Alger le 27 novembre. Il a aussi fait part du soutien de la France au projet de réserves alimentaires d'urgence en Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la Cédéao (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest). 450 000 t de stockage sont concernées.

Gare aux excès de spéculation

« *La lutte contre la volatilité des prix nécessite une nouvelle approche à l'échelle de la planète, a insisté Stéphane Le Foll. Pour éviter la catastrophe, il y a intérêt à se coordonner.* » Sur le plan national, il a rappelé l'adoption de la loi bancaire fin juillet par le Parlement. Le texte interdit aux banques de spéculer pour leur compte propre sur les dérivés de matières premières agricoles, afin de réduire la spéculation sur les marchés. « *La spéculation vise à anticiper, a-t-il expliqué. C'est donc un outil utile. Mais ça ne doit pas être déconnecté du marché physique.* » Une évidence pour les courtiers, représentants d'organismes stockeurs et autres négoce présents dans la salle de conférence.

(JCD)